

Compte-rendu du Conseil des écoles de Jarnouzeau et de St Laurent de Cognac du 20 octobre 2017

Participants		
Représentants des parents d'élèves : M ^{me} JATIOUA, M ^{me} FAYOUX, M ^{me} LACHAUD, M ^{me} REBIERRE et M.HERAUD Excusée : M ^{me} COLLE	Enseignants : M. DUBAELE, directeur de l'école élémentaire M. ROLLET, enseignant M ^{me} WEISS, directrice de l'école maternelle de Jarnouzeau	Mairie : M. CHOLLET, Maire M ^{me} COULANGE, Conseillère muni- cipale chargée des écoles IEN : M.LAPEGUE (excusé)
Président : M. DUBAELE		Secrétaire : M. ROLLET

➤ M. Dubaele débute ce conseil des écoles en souhaitant la bienvenue aux parents d'élèves récemment élus.

Ordre du jour :
<ul style="list-style-type: none"> • Lecture du procès verbal de la précédente réunion • Aménagements extérieurs et travaux • Budget • Restauration • Transport et Sécurité • Règlement intérieur • Rythmes scolaires • Questions diverses, au nombre de 2

➤ Les différents points à l'ordre du jour sont abordés au cours de la lecture du compte-rendu de la précédente réunion.

Aménagements extérieurs et travaux
<p><i>École maternelle :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • <u>Travaux réalisés :</u> <ul style="list-style-type: none"> ○ Désherbage du trottoir, de l'entrée de l'école, de la cour, du tour des arbres et des cailloux, avant la rentrée. ○ Pose d'une gâche aux deux portes du dortoir qui sert de lieu de mise à l'abri en cas d'intrusion. ○ Pose d'une grille de défense à une fenêtre du dortoir mais aussi d'un volet roulant électrique. ○ Installation de nouvelles portes d'entrée : à la cantine et aux toilettes. • <u>Travaux à venir :</u> <ul style="list-style-type: none"> ○ Arrachage et remplacement de l'arbre dont les racines détruisent le goudron de la cour. Face au constat que l'arbre à planter ne fera pas d'ombre dans la cour, décision est prise d'attendre la fin de l'année scolaire, afin de conclure si cette plantation fait ou non défaut. ○ M. Chollet précise que l'emplacement réservé au stationnement des personnes handicapées sera matérialisé sur l'aire de retournement du bus avant la fin 2017. Il ajoute que les parents d'élèves ne sont pas autorisés à stationner à cet endroit : un parking est prévu à cet effet... • <u>Demande de travaux :</u> <ul style="list-style-type: none"> ○ Réparation du mur d'escalade et pose de barrières de sécurité afin d'empêcher l'accès à ce jeu en attendant la pose du nouveau plateau. ○ Réfection d'une portion de mur dans la salle de jeu : pose de toile de verre. ○ Réfection du joint entre les deux lave-mains des toilettes qui sont sous le préau. • <u>Travaux différés :</u> Travaux de remise en état des sanitaires de la cour : isolation, raccordement du tout à l'égout, installation d'un chauffe-eau, peinture, changement des chasses d'eau défectueuses, remise en état des radiateurs... Monsieur Chollet annonce que la réalisation de ces travaux est bloquée pour des raisons budgétaires.

École élémentaire :

• Travaux effectués :

- Réfection de la peinture de la salle informatique qui se décolle sur le pan de mur à gauche de la porte de sortie.
- A la cantine, le problème d'écoulement d'eau dans la cuvette des WC adultes a été réglé.
- Le carrelage qui se détachait du mur dans les WC filles adultes a été recollé.
- Vérification et entretien des jeux extérieurs.
- M. Dubaele remercie la municipalité pour le changement des fenêtres et de la porte d'entrée sous le préau, réalisé cet été. Les bénéfices en termes d'isolation thermique et phonique sont incontestables.
- Le nouveau local réservé à l'école élémentaire pour y déposer du matériel est prêt depuis la rentrée de septembre. Les enseignants ont fait du tri et transféré la plus grande partie du matériel de l'école qu'il souhaite conserver dans ce nouveau local. M. Dubaele souhaite encore récupérer quelques livres restés dans le local à archives. Quand ce sera fait, ce qui restera dans ce local sera transféré à la déchetterie par le personnel communal afin de libérer totalement l'espace.

• Travaux à venir :

Des WC aux normes handicapés seront installés sous le préau prochainement :

• Demande de travaux :

- A la cantine, réparation éventuelle ou remplacement du distributeur de savon des toilettes adultes, suite à une visite des services d'hygiène.
- Le caoutchouc d'un vitrage de la classe de M. Rollet se décolle et une plaque du plafond menace de s'effondrer au-dessus du meuble à l'entrée de classe.
- La porte d'entrée de la classe de M. Dubaele coince à l'ouverture et la fermeture, elle semble avoir gonflée et demande vérification.
- Les enseignants renouvellent leur demande pour fixer les nouveaux stores des fenêtres sur des câbles car, en cas de courant d'air, ceux-ci bougent et s'abîment.
- L'évier des WC garçons a tendance à bouger : étant donné le poids de celui-ci, une vérification et consolidation des supports s'imposent.

Budget

Écoles maternelle

Comme chaque année, Mme Weiss va effectuer un voyage de fin d'année. Cependant, la destination prévue (en lien avec le thème étudié) est La Rochelle. Le coût du bus est élevé (environ 550 €). Elle demande donc à la Municipalité, si celle-ci pourrait éventuellement prendre ces frais à sa charge car la somme versée annuellement par l'APE est déjà budgétée sur un autre projet.

Écoles maternelle et élémentaire

Les photocopieurs des 2 écoles vont être remplacés par de nouveaux : les photocopies seront en noir et blanc mais la fonction scanner sera en couleur, la connexion se fera à distance via la box. Mme Weiss demande à avoir la fonction chargeur de documents. Les enseignants souhaitent que l'emplacement reste dans le couloir et qu'un bloc support soit prévu dans la livraison.

École élémentaire

- Concernant le disque dur de sauvegarde du NAS (serveur informatique), M. Dubaele précise que durant les vacances scolaires, il l'emporte à son domicile afin d'éviter qu'il ne soit dérobé.
- Demande de remplacement des 2 tapis vétustes par des tapis antidérapants devant les classes.
- M. Rollet souhaiterait pouvoir ranger correctement ses documents de préparation dans sa classe et demande si la municipalité pourrait faire l'achat de cubes de rangement similaires à ceux qui se trouvent dans la bibliothèque de la classe de son collègue.

Restauration scolaire / garderie / entretien des locaux

Restauration scolaire / garderie

Un nouveau contrat d'un an a été signé avec Mme Trotta via le centre de gestion.

Son professionnalisme et son investissement donnent une très grande satisfaction aux parents comme aux enseignants et à la Municipalité : la passation du BAFA n'est donc plus une nécessité.

Tickets cantine/garderie

La mise en place de tickets pour la cantine et la garderie sera effective dès novembre. Vendus par 10 (obligation de la Trésorerie pour la comptabilité) chaque vendredi après-midi, à la mairie, ils sont réutilisables d'une année sur l'autre ou remboursables. Les souches sont numérotées afin d'éviter tout problème en cas de perte. Mmes Cadillon et Trotta seront chargées de récolter ces tickets à l'arrivée des enfants à l'école, chaque matin.

Un parent d'élève déjà élu l'an dernier, fait remarquer que ce sont les membres de l'APE et non les représentants de parents d'élèves qui ont été invités à une réunion organisée par la municipalité cet été : Mme Coulange reconnaît une erreur de la municipalité.

Des parents ont fait savoir qu'ils regrettaient qu'il n'y ait qu'un seul jour de vente par semaine. Ce à quoi M. Chollet répond qu'on ne peut pas davantage mettre à disposition une secrétaire, qu'il est toujours possible de s'arranger avec un autre parent d'élève. Par ailleurs il est précisé que Mme Cadillon peut prendre des commandes de tickets (commande et règlement à l'avance la veille pour livraison le lendemain). Un point sera fait à Noël afin de noter s'il y a besoin de moduler ce fonctionnement.

Mme Weiss fait une remarque : comme Mme Cadillon récupère les tickets jusqu'à 9h10, il lui manque 15 min pour le nettoyage de la garderie. Consciente de ce constat, Mme Coulange assure que la municipalité va étudier la question.

Mme Weiss en profite pour rappeler que l'arrivée de parents jusqu'à 9h10 prive les enfants d'un moment serein d'installation en classe. Un appel sur l'heure d'arrivée sera fait aux parents.

Entretien des locaux

Les enseignants remercient sincèrement la Municipalité suite à l'achat d'aspirateurs pour les écoles : silencieux et efficaces, ils ont changé radicalement les conditions de travail de tous.

Sécurité

Visite de sécurité des écoles

Suite à la visite du représentant de l'organisme de prévention SDIS, le 12 septembre dernier, différents locaux recevant les enfants ont été inspectés :

- La salle située à l'étage de la mairie et servant aux NAP présente un équipement conforme aux règles de sécurité en vigueur, à condition de ne pas admettre plus 19 personnes adultes.
- A l'école maternelle, les locaux ne sont pas soumis au passage et à l'avis de la commission de sécurité car classés en catégorie 5 (non considéré comme local à sommeil car il n'y a pas de nuitées).

Le mécanisme installé sur l'issue de secours de la porte du dortoir est conforme aux règles de sécurité.

Le choix de l'emplacement des chicane près de l'école ne relève pas d'une décision municipale mais de celle des services techniques départementaux. La mairie ne peut donc pas le modifier.

Par contre, l'utilisation de multiprises est proscrite dans les locaux, seul l'usage de réglettes est autorisé.

- A l'école élémentaire, les locaux et la cantine sont conformes aux normes en vigueur : néanmoins il est suggéré que des WC handicapés soient installés au fond du couloir. La Municipalité considérant que cet emplacement n'est pas adapté (accès encombré et condamnation de placards préjudiciable), le choix se porterait plutôt sous le préau, contigu aux WC des filles (dimensions : 1.5m x 1.5). Les enseignants souhaiteraient que le choix soit le moins préjudiciable à l'utilisation de ce préau qui n'est pas très grand et qu'on s'assure que son implantation garantisse la meilleure sécurité pour les enfants qui y jouent et s'y déplacent quotidiennement.

Enfin quelques employés communaux ont suivi une formation au maniement des extincteurs et aux soins premiers secours : les enseignants font part de leur souhait d'être également formés à l'utilisation des extincteurs.

Plan de sauvegarde communal

Mis en place par la Municipalité, ce plan doit pouvoir faire face à plusieurs types de catastrophes. Mme Weiss demande si, en cas de confinement prévu dans le PPMS des écoles, la Mairie pourrait servir de relais pour contacter les parents. Les parents souhaitant recueillir des informations pourraient contacter la Mairie en cas de besoin.

Concernant le plan neige, un règlement déjà existant sera diffusé auprès des parents.

Par ailleurs, suite à la réunion de rentrée des directeurs, Mme Weiss informe que les municipalités doivent prévoir sur le temps périscolaire (Garderie) un exercice de mise à l'abri (confinement en cas de tempête, d'intrusion...)

Enfin, un parent de maternelle signale qu'il a trouvé le petit portillon ouvert : décision est prise de remettre un panneau à proximité afin de demander aux adultes de remettre la sécurité après chaque passage. Un mot de rappel sera également transmis aux parents dès la rentrée.

La directrice demande également s'il ne faudrait pas que l'accès à l'école maternelle soit fermé à clef durant la garderie du mercredi après-midi.

Règlement intérieur

Quelques modifications sont apportées aux règlements des 2 écoles en raison de la mise en place des tickets et du réaménagement de l'entrée de l'école maternelle.
Ils sont ensuite approuvés.

Rythmes scolaires et temps d'activités périscolaires (NAP)

Suite à une récente réunion du Grand Cognac, les NAP (activités de début d'après-midi) ne semblent plus pouvoir être financées pour la rentrée 2018. Chaque municipalité, peut décider de garder la semaine de 4,5 jours de classe qui reste la semaine classique au regard de la loi. Elle peut néanmoins aussi demander une dérogation pour un retour aux 4 jours s'il y a consensus entre parents élus, enseignants et municipalité et après validation par le DASEN.

Chaque commune peut également décider de maintenir les NAP à condition d'en assurer elle-même le financement.

Pour des raisons budgétaires, le conseil municipal de St Laurent souhaite que la décision soit prise au plus tard début 2018.

D'ici-là les membres du conseil d'école se sont mis d'accord sur un calendrier de travail :

Semaine 45 (6 et 10/11) : 1 réunion Enseignants/ Municipalité et 1 réunion Enseignants/Parents élus

Semaine 46 (17/11) : 1 réunion pour informer les parents, organisée par les représentants élus au Conseil d'école afin de présenter le plus objectivement possible les incidences sur une semaine de 4 jours ou 4.5 jours.

Semaine 47 (à partir du 20/11) : remise d'un questionnaire aux familles afin de recueillir leur avis.

Un conseil des écoles exceptionnel pourra se tenir avant Noël ou début 2018 afin de faire la synthèse des résultats et de décider d'une organisation de la semaine scolaire pour la rentrée 2018/2019.

Questions diverses

Les questions ont été étudiées au cours du conseil.

La séance est levée à 22h10

Fait à Saint Laurent de Cognac le 27 octobre 2017

Le Président du Conseil d'École
M. DUBAELE



Le secrétaire de séance
M. ROLLET

